

ONG G.I.P.F.

Groupe International de Paroles de Femmes

Devant l'ampleur du phénomène de l'exploitation sexuelle, aussi bien des adultes que des enfants, tant au niveau européen qu'international, il nous paraît essentiel que l'ensemble de la Communauté Internationale (société civile et gouvernements) puisse s'unir autour d'une journée.

Une journée pour mobiliser, sensibiliser, informer les gouvernements, les institutions, le public, sur le fléau que constitue l'exploitation sexuelle.

C'est pourquoi le 4 mars 2009, le GIPF lance

La première édition de la

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE

L'objectif de cette journée est de pouvoir, ensemble, dénoncer l'une des **pires formes de négations des droits fondamentaux de l'être humains**, mais également de mutualiser les moyens afin de mettre un terme à ce trafic!

L'exploitation, quelle qu'elle soit, est avant tout une des **abominations les plus abjectes de l'être humain, l'exploitation sexuelle, ramenant le corps des victimes à des simples marchandises, un bien que l'on peut vendre ou acheter à souhait, en est l'expression la plus répugnante ! L'insupportable est ici l'abus et le mépris de l'autre, sa soumission absolue, son infériorisation, sa déshumanisation...**

Le lien entre l'exploitation sexuelle et la prostitution n'est pas mis en exergue, alors qu'il est évident que l'industrie du sexe l'organise pour une très large part et en absorbe les victimes. **90% à 95% des prostituées, en Europe, sont victimes de la traite !**

On élude l'évidence : car sans clients potentiels, pas de prostitution, donc pas d'exploitation sexuelle, et pas de trafic. Si le monde s'entête à faire l'économie d'un débat de fond sur la prostitution, et même en se décidant à intensifier la répression contre les réseaux de proxénétisme, elle ne pourra jamais éradiquer le trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

La prostitution banalise l'esclavage sexuel des femmes et renforce l'image qu'elles sont de simples objets interchangeables devant être accessible et disponible pour tous les hommes en tout temps et partout. **La culture patriarcale repose sur le principe que l'unique devoir et pouvoir des femmes réside dans l'art de satisfaire sexuellement les hommes dans le mariage ou l'exploitation sexuelle.**

La libéralisation profite d'abord aux souteneurs, aux dealers, au crime organisé en général, aux clients pour qui il importe peu que la sexualité soit un acte machinal, dépourvu de réciprocité et de toute responsabilité, l'essentiel étant que tous, quel que soit leur statut social, puissent s'acheter à volonté le pouvoir sur une femme.

Les victimes sont recrutées en moyenne vers l'âge de 13 ans, vulnérabilisées par la violence de leur milieu, la pauvreté, le chômage, la drogue. **La majorité d'entre elles subissent un dressage forcé de la part des souteneurs ou des gangs de rue qui vise à les dépersonnaliser jusqu'à ce qu'elles n'aient plus la faculté d'agir et même de penser par elles-mêmes.**

Chaque année dans le monde :

- **4 millions de femmes et fillettes sont vendues** selon le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) chiffre 2000.
- Plus de **500 000 enfants sont exploités sexuellement**, identifiés sur la base de données d'Interpol.
- Selon le Département d'Etat américain, **800 000 à 900 000 personnes** franchiraient annuellement une frontière internationale de manière frauduleuse dans le cadre de la traite.
- Environ **2,45 millions de personnes sont victimes de la traite** (OIT) en 2005. Il s'agit en majorité de femmes et de jeunes filles.
- 12,3 millions de personnes et d'enfants sont contraints au travail forcé selon l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les victimes sont réparties dans 137 pays (majoritairement en Europe de l'Ouest, en Asie et en Amérique du Nord) selon le Département d'Etat américain.

Elles viennent de 127 pays (majoritairement d'Europe centrale et de l'Est, d'Asie, d'Afrique de l'Ouest, d'Amérique latine et des Caraïbes) selon le Département d'Etat américain.

Les principaux flux de la traite des êtres humains **au niveau mondial** sont les suivants :

- **Pays d'origine** : Albanie, Bulgarie, République tchèque, Lituanie, Lettonie, Pologne, Hongrie, Nigeria, Moldavie, Roumanie, Fédération de Russie, Ukraine, Colombie, République dominicaine.
- **Pays de transit** : Albanie, Bulgarie, Hongrie, Italie, Pologne, Thaïlande.
- **Pays de destination** : Belgique, Allemagne, Grèce, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Thaïlande, Turquie, Etats-Unis.

Ce que les chiffres révèlent, c'est **qu'en l'espace de trente ans, le phénomène de la traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation sexuelle a considérablement évolué.** Les mutations les plus inquiétantes sont liées à son industrialisation, sa mondialisation, sa diffusion par le biais des conflits armés, et l'adaptabilité des trafiquants.

Ce que les chiffres ne disent pas, c'est **la banalisation du phénomène, au point que l'on assiste en France et à l'étranger à l'utilisation de codes liés au trafic humain à des fins publicitaires.** Une banalisation lourde de conséquences pour les victimes. Il est impératif que la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains prenne une nouvelle dimension et dépasse les frontières.

Les réponses législatives à la question de la prostitution sont très disparates au niveau Mondial. Les réseaux de prostitution profitent grandement de ces disparités juridiques, ce qui est interdit dans un pays étant autorisé dans d'autres. Et même dans des pays aux approches similaires, les définitions des chefs d'inculpation diffèrent, ce qui empêche la double incrimination et bloquent les procédures judiciaires.

La lutte contre ce trafic, suppose le développement d'une coopération renforcée entre les États mais aussi celui d'une coopération avec les pays d'origine des victimes des réseaux. L'harmonisation des législations nationales et le respect des Conventions Internationale doivent être une priorité.

La lutte contre la criminalité organisée représente un enjeu majeur sur le plan international. Il existe, un déficit de connaissance sur les trafics transnationaux, et en particulier sur la traite des êtres humains. **Il est évident que la mondialisation facilite les échanges licites mais est une aubaine pour les flux illicites.** Il faut, prendre la mesure de ce trafic inacceptable, s'interroger sur le rôle que joue les états vis-à-vis de ceux-ci.

Dans le monde, les criminalités nationales entretiennent des rapports étroits avec les criminalités extérieures, créant des mafias toujours plus puissantes.

Ainsi, une politique publique internationale de lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et une réflexion stratégique sur les moyens à mettre en place pour lutter contre ce trafic, ne peut se concevoir que si l'ensemble des acteurs concernés sont sensibilisés et associé à cette démarche. Les états ne peuvent ignorer l'ampleur prise par le trafic des êtres humains en particulier à des fins d'exploitation sexuelle !

Certes des avancées ont été faites, avec notamment la CIDE, la CEDAW, la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains, **mais il faut à présent s'appliquer à mettre en pratique les recommandations, et mécanismes de protection et de défenses préconisés dans ces textes.**

Car signer puis ratifier un texte est un acte qui engage l'État parti à tout mettre en œuvre pour faire en sorte de **lutter ACTIVEMENT contre les pratiques précitées ; cette journée du 4 mars sera également l'occasion de rappeler aux États et au gouvernement leurs engagements vis-à-vis des droits de l'homme, en particulier concernant la protection et la prévention de l'exploitation sexuelle.**

Le Monde divisée, la Suède en pointe.

Sur le plan international, les dits "réglementaristes" sont puissants. Ces personnes revendiquent pour la prostitution le statut de "métier comme un autre". **En transformant les personnes prostituées en "travailleur-ses du sexe", on transforme les proxénètes en honnêtes commerçants. En feignant de croire à leur bonne foi concernant le consentement des personnes qu'ils exploitent, violences inhérentes au système prostitutionnel, les Etats se font leurs complices.**

La Suède a suivi un tout autre chemin, où l'acte d'achat sexuel est réprimé par la loi. Cette loi adoptée en janvier 1999 mûrissait depuis 1975. Partant du principe que la prostitution n'est pas compatible avec la dignité humaine ; en respectant la Convention du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des être humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ; qui dit explicitement : **«La prostitution et le mal qui l'accompagne (...) sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine»**, la Suède a mis en œuvre le moyen le plus simple et accessible pour tendre à son abolition : **casser le marché en supprimant la clientèle.**

Les Gouvernements ne peuvent plus avoir une attitude ambiguë. Car, rappelons un seul chiffre, chaque année 4 millions de femmes et fillettes sont vendues...

4 MILLIONS DE VIES PERDUES chaque année...

Soit une moyenne de 11 000 vies perdues par jour...

Alors afin de respecter la Convention du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution, **l'intolérance à l'égard de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle doit être une priorité et l'achat de services sexuels réprimé par la loi.** Le modèle suédois doit devenir le modèle de référence pour cette lutte internationale.

NE RIEN FAIRE SERAIT SE RENDRE COMPLICE !!!

De nombreuses associations, organisations non gouvernementales et institutions luttent contre ce phénomène d'exploitation. Mais devant l'augmentation significative ces dernières années, **il est essentiel de conjuguer nos forces et de nous unir pour dénoncer ce crime contre l'humanité**, tel qu'énoncé dans le statut de Rome régissant la Cour Pénale Internationale :

Article 7 : Aux fins du présent Statut, on entend par crime contre l'humanité l'un des actes ci-après commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile et en connaissance de cette attaque :

(. . .) **alinéa g** « Viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée et toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable; ».

WORLD DAY TO

SEXUAL

FIGHT

AGAINST

EXPLOITATION

*« Parce que le corps des femmes n'est pas à vendre,
Parce que le prix de la vie ne devrait pas être celui de la négation de soi,
Parce qu'une minute de plaisir ne devrait pas être synonyme d'anéantissement,*

*Parce que derrière chaque victime il y a un être humain détruit
Parce que jamais elles n'oublieront,
Que pour satisfaire une envie passagère,
Des hommes les achetés
Prise pour des objets, de vulgaires marchandises.*

*Parce que les corps des femmes est celui de la vie,
Parce que le respect, et la défense des droits de la personne humaine doivent être une priorité*

*Cette Journée est celle de l'union sous le signe de l'espoir
Pour que plus jamais une larme ne coule sur un visage,
Expression de douleur, et de honte,*

Pour que la vie retrouve un sens ! »

Contacts

Mlle Aysse Royant - Présidente Fondatrice du GIPF

abysse@ong-gipf.com

00 33 (0)6 76 62 28 82

M. Swan Leroy – Coordinateur du GIPF

frederic@ong-gipf.com

00 33 (0)6 19 01 16 94

www.ong-gipf.com

**ONG GIPF
14, rue Mouraud
75020 Paris-France**